Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

OGM : que cache le moratoire turc sur le maïs MON810 ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 12/01/2023, modifié le 09/03/2026



Une information peut souvent en cacher d'autres. En décembre 2022, un article publié sur le site Safety4Sea titrait « *Turquie : moratoire sur les importations de grains OGM* » [1]. Ce titre était déjà relativisé dès les premières lignes de l'article. Ce « *moratoire* » ne concerne en réalité que le maïs transgénique MON810…

En 2010, la Turquie se dote d'une loi pour encadrer les OGM. Cette loi impose que chaque OGM soit autorisé pour pouvoir être importé ou cultivé sur le territoire turc. Jusque là, rien d'extraordinaire. En 2013, l'autorisation d'importer du maïs génétiquement modifié MON810 est suspendue, suspension qui prend fin en 2015 par une décision de la Haute Cour de Justice de

Turquie. Cependant, en décembre 2022, la Cour Suprême de Turquie a réactivé cette suspension. Le MON810 ne peut plus être importé en Turquie. L'entreprise de fret maritime Vitsan prévient alors ses partenaires que les douanes turques pourraient déclasser des cargaisons si elles détectent la présence de ce MON810 [2])…

Cependant, cette information ne veut pas dire que la Turquie est opposée aux importations d'OGM. Le débat sur le MON810 ne peut pas masquer la réalité : 36 OGM sont autorisés à l'importation en Turquie (21 maïs et de 15 soja transgéniques) [3]. Par ailleurs, la Turquie a autorisé l'importation de plusieurs souches OGM du champignon *Aspergillus oryzae* destinées à la production de divers enzymes (alpha-amylase, glucoamylase, phytase, etc.). Précisons enfin qu'en 2022, l'autorisation de sept plantes avec plusieurs transgènes empilés a été annulée.

Et, le 30 décembre 2022, la Turquie renouvelait l'autorisation (donnée 10 ans auparavant) d'importer les maïs transgéniques NK 603 x MON 810 [4]… Cette autorisation n'est pas contradictoire avec la suspension du MON 810. Le MON 810 avait été autorisé par les autorités en 2012 et avait été suspendu par la justice.

Suite aux autorisations délivrées en 2021 et 2022, le ministère de l'Agriculture étasunien (USDA) note que « *les importations turques de soja américain ont atteint 225 000 tonnes en 2021, contre zéro les deux années précédentes, et 230 000 tonnes entre janvier et juillet 2022* ». Les autorisations d'importer des OGM restent donc un enjeu agricole mondial… Et le MON810, lui, reste un miroir aux alouettes qu'on actionne pour faire croire que les gouvernements respectent le principe de précaution, alors que ce maïs est grandement obsolète et peut être autorisé, sournoisement, *via* les autorisations données à des plantes dont les transgènes sont empilés.

[1] « Turkey : Ban of genetically modified grains imports », Safety4Sea, 2 janvier 2023.

[2] Circulaire de Vitsan, VM-FRM087/00-05/18, décembre 2022, https://www.nepia.com/circular-no-2-import-ban-of-ddgs-goods-to-turkiye-which-are-containing-mon810-corn/

[3] USDA, Gain report, « Turkey Updates List of Approved Biotech Events », janvier 2023.

[4] Journal officiel de la République turque (Resmî gazette), 30 décembre 2022, https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221230-13.pdf

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-que-cache-le-moratoire-turc-sur-le-mais-mon810/